

2D2L
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 21 Rue Hoche
35000 RENNES
841406788 RCS RENNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 05 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 05 septembre,

Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Denis DENOVAL,
Gérant de la société 2D2L, société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros, divisé en 2 000 parts sociales, rappelle que :

- suivant acte sous signature privée en date à RENNES du 05 septembre 2024, Monsieur Julien GAUTIER a cédé à la société HDM trois cents parts sociales de 10 euros lui appartenant dans la Société,
- les associés ont décidé que sous réserve de la réalisation de cette cession, l'article 8 des statuts serait de plein droit remplacé par les dispositions suivantes, à compter du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social,
- un original de l'acte de cession a été déposé au siège social le 05 septembre 2024, contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt,
- ces déclarations faites, il constate que la modification statutaire susvisée est devenue définitive à la date prévue, soit le 05 septembre 2024, jour du dépôt de l'acte au siège social,
- en conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié ainsi qu'il suit :

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL ET LIBERATION DES PARTS

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

à la société HDM, deux mille parts sociales en pleine propriété, ci numérotées de 1 à 2000	2 000 parts
--	-------------

Total égal au nombre de parts composant le capital social :	2 000 parts
---	-------------

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Denis DENOVAL
Gérant

